

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELLARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-47
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 22 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 32

Nbre de suffrages exprimés : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

Excusés : Emilie BARBIER

Absents :

Pouvoirs : Emilie BARBIER donne pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 16 avril 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260422-2026-47-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026 .../..

Extrait du registre des délibérations n° 2026 – 47**COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle qu'une Commission de Délégation de Service Public analyse les dossiers de candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, la commune peut soit instituer des Commission de Délégation de Service Public ad hoc par type de délégations de service public, soit constituer une commission pour la totalité des procédures de délégations de service public que la collectivité mettra en œuvre pendant ce mandat.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

En application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – art.65, la Commission de Délégation de Service Public, pour les communes de 3500 habitants et plus est composée des membres suivants :

- le Maire ou son représentant, président,
- et par cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (4 membres pour le groupe majoritaire/ 1 pour le groupe d'opposition « un nouvel élan pour Valentigney »)

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir décidé à **L'UNANIMITE** suite à appel à candidature de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des représentants de cette commission, article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT et **A LA MAJORITE** (*abstention de Michel TREPPO*) des voix présentes et représentées

- **DECIDE** de la création d'une commission pour la totalité des procédures de délégations de service public que la collectivité mettra en œuvre pendant ce mandat,

- **PROCEDE** à la désignation des cinq membres suivants :

Liste A (majorité municipale)

- | <u>Titulaires</u> | <u>Suppléants</u> |
|-------------------|-------------------|
| • Armando LOPES | Martine MICHAUD |
| • Denis NEDEZ | Thierry MAILLOT |
| • Roland GAMBERI | Cyril DAMOTTE |
| • Arnaud JACQUOT | Daniel FERNANDES |

Liste B (opposition municipale)

- | <u>Titulaire</u> | <u>Suppléant</u> |
|------------------|------------------|
| • Gérard PAYOT | Nadine MERCIER |

- **DIT** que le Maire en est Président,

-**DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER